

TVA, VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASION

Biens d'occasion, régime de taxation sur la marge, etc.

OBJECTIFS

- Avoir une approche opérationnelle sur les règles en matière de TVA applicables au secteur des véhicules.
- Sécuriser vos échanges afin de limiter les risques TVA tels que la non imposition des acquisitions intracommunautaires, la non taxation de la fraction non imposable des ventes considérées comme étant taxables sur la marge.

PUBLIC, PRÉREQUIS & NIVEAU

Concessionnaires automobiles et négociants de véhicules :

- Services Comptables & Financiers

Cabinets d'expertise comptable :

- Commissaires aux Comptes
- Experts-comptables & collaborateurs

Prérequis : Bonne pratique des opérations et connaissance du vocabulaire lié au secteur.

Niveau :

Professionnel Avancé Expert

MODALITÉS

Intervenant :

Spécialiste TVA dans le secteur automobile.

Moyens pédagogiques & techniques :

Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

Moyens d'évaluation :

QCM de connaissances en fin de formation.

TARIFS PAR PERSONNE	1 JOUR 7 HEURES
Formation en classe virtuelle Adhérent	600 € HT
Formation en présentiel Adhérent	650 € HT
Non-adhérent	820 € HT

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE & OBLIGATIONS DÉCLARATIVES

- Déclarations : État récapitulatif TVA et déclaration statistique EMEBI (ex DEB) / DES / CA3 / DAU
- Registres fiscaux (livre de police) / Certificat fiscal
- Le relevé des acquisitions intracommunautaires
- Les mentions obligatoires sur factures

VÉHICULES NEUFS ET D'OCCASION - DÉFINITIONS

- Moyens de transport / moyens de transport neufs

VÉHICULES NEUFS

- Acquisitions et livraisons intracommunautaires
- Importations et exportations
- Importations dans un autre État membre

VÉHICULES D'OCCASION

- Définition « bien d'occasion »
- Distinction réparation & rénovation
- Qu'est-ce qu'un assujetti-revendeur ?
- Champ d'application du régime de taxation sur la marge
- Fonctionnement du régime de taxation sur la marge
 - Différentes méthodes de calcul de TVA
 - Notion de marge / Notion de prix d'achat
 - Option possible pour le régime de TVA de droit commun
- Acquisitions et livraisons intracommunautaires
- Importations et exportations
- Biens importés qui font l'objet d'une livraison intracommunautaire

CAS SPÉCIFIQUES

- Ventes en consignation
- Cas particulier de l'exonération (véhicules immobilisés)
- Reprise de véhicules
- Véhicules de démonstration (VD) / Véhicules de courtoisie
- Ventes aux enchères

SERVICES CONNEXES AU SECTEUR VO/VN

- Démarches administratives / Publicité
- Location d'entrepôts ou stationnement de véhicules
- Réparation hors ou sous garantie
- Location de véhicules de courte durée / Cas du leasing.



Membre associé :





Inscrivez-vous directement
auprès de votre contact
MOBILIANS / COPMA

ou

par mail en renvoyant ce
bulletin à
**inscription@mathez-
formation.fr**

TARIFS PAR PERSONNE	1 JOUR 7 HEURES
Formation en classe virtuelle Adhérent	600 € HT
Formation en présentiel Adhérent	650 € HT
Non-adhérent	820 € HT

DATE DE LA FORMATION :

.....
.....
.....

LIEU DE LA FORMATION :

Classe virtuelle

(Préciser le nom de la ville)

VOTRE ENTREPRISE :

Raison Sociale :
Siret ou N° TVA :
Adresse :
.....
Code postal / Ville :/.....
Contact formation : Mr/Mme
Email :
Téléphone :

PARTICIPANT(S)* :

Nom : Prénom :
Email :
Fonction :
Avez vous une intolérance alimentaire ? :
Etes vous en situation de handicap ?

Nom : Prénom :
Email :
Fonction :
Avez vous une intolérance alimentaire ? :
Etes vous en situation de handicap ?

MODALITÉS DE PAIEMENT ** :

Adhérent MOBILIANS / COPMA Non adhérent

Par chèque à l'ordre de MATHEZ FORMATION

Par virement :
IBAN : FR761009 6185 8300 0448 9500 179 BIC : CMCIFRPP

Organisme OPCO à facturer (coordonnées à préciser)
Contact : Téléphone :

DATE ET SIGNATURE :

* Pour ajouter plus de participants, merci de nous envoyer la liste par email.

** La réception par MATHEZ FORMATION du bulletin d'inscription complété rend exigible l'intégralité des sommes. Une annulation sans frais du fait du client jusqu'à 10 jours avant la date de la formation est cependant possible (annulation écrite obligatoire). Moins de 10 jours francs avant la date de début de la formation, en cas de non participation de l'inscrit, le montant total pour la formation est dû.